

GUIDE



Ordre des diététistes
nutritionnistes
du Québec



OCTOBRE 2025

Couverture des soins et services en nutrition clinique au Québec

Boîte à outils à l'intention du public,
des employeurs et des compagnies
d'assurances

Table des matières

Objectifs	3
01 Que font les diététistes-nutritionnistes en nutrition clinique au Québec ?	4
02 Soins et services en nutrition couverts par les régimes d'assurance publics	6
03 Soins et services en nutrition couverts par les régimes d'assurance privés	8
04 Soins et services en nutrition non couverts	8
05 Améliorez la couverture de votre régime d'assurance privé	9

Objectifs

Ce document a pour but :

01

D'informer la population du Québec sur l'accès aux soins et services en nutrition clinique offerts par les diététistes-nutritionnistes

02

De clarifier la couverture de ces services par les régimes publics et privés d'assurances

03

D'outiller la population du Québec afin qu'elle puisse mieux comprendre, utiliser et, au besoin, améliorer sa couverture d'assurance

04

De sensibiliser les employeurs et les compagnies d'assurances à l'importance d'inclure les services nutritionnels dans leurs régimes afin de soutenir la santé et la sécurité

Que font les diététistes-nutritionnistes en nutrition clinique au Québec ?

Les diététistes-nutritionnistes sont des **professionnelles et professionnels de la santé** dûment qualifiés, titulaires d'une formation universitaire et membres de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec (ODNQ). Leur pratique est encadrée par des lois et règlements, dont l'ODNQ assure l'application, afin de garantir la qualité des soins et la protection du public en matière de nutrition.

Leur rôle

- **Évaluer** l'état nutritionnel d'une personne
- **Déterminer le plan de traitement nutritionnel** adapté
- **Assurer le suivi** afin de prévenir, améliorer, rétablir divers problèmes de santé liés à l'alimentation et à la nutrition ou de soulager les symptômes

De plus, plusieurs diététistes-nutritionnistes ont l'autorisation de :

- **Prescrire des analyses de laboratoires** et en assurer le suivi
- **Prescrire et ajuster certains traitements :**
 - Macronutriments (glucides dont les fibres, protéines, lipides et hydratation)
 - Micronutriments (vitamines et minéraux)
 - Formules nutritives
 - Enzymes pancréatiques (pour rétablir l'intégralité du tube d'alimentation)
 - Ajustement de l'insuline et d'autres médicaments pour le diabète
 - Matériel d'alimentation entérale et de mesure de la glycémie

Exemple

Votre médecin vous diagnostique une anémie ferriprive, causée par une carence en fer, et vous recommande de consulter une diététiste-nutritionniste.

La diététiste-nutritionniste analyse alors votre état clinique, vos habitudes alimentaires et la quantité de fer que vous consommez. À la suite de cette évaluation, vous convenez qu'un supplément de fer est nécessaire. Elle vous rédige une prescription, que vous pouvez ensuite récupérer à la pharmacie.

Lors des rencontres de suivi, la diététiste-nutritionniste vérifie régulièrement si le supplément demeure nécessaire, afin d'éviter tout surtraitement. Elle peut prescrire des analyses de laboratoire, réévaluer vos apports alimentaires ainsi que votre état de santé. Lorsque votre condition est rétablie et que votre alimentation suffit à combler vos besoins, elle recommande l'arrêt du supplément.



Motifs fréquents de consultation en nutrition clinique:

- Allergies et intolérances alimentaires
- Anémies (p. ex. carence en fer, vitamine B12, folates)
- Arthrite et inflammation chronique
- Cancer (avant, pendant et après les traitements)
- Carences nutritionnelles
- Cholestase et autres troubles biliaires
- Chirurgie (préparation et récupération, y compris chirurgie bariatrique)
- Diabète (tous types)
- Dyslipidémie (incluant l'hypercholestérolémie)
- Dysphagie et troubles oropharyngés
- Fibrose kystique
- Gestion du poids
- Goutte et hyperuricémie
- Hypertension
- Insuffisance pancréatique
- Maladie cœliaque
- Maladies cardiovasculaires
- Maladies du foie (p. ex. stéatose hépatique, cirrhose, hémochromatose)
- Maladies inflammatoires de l'intestin (p. ex. Crohn, colite ulcéreuse)
- Maladies neurologiques (p. ex. Parkinson, sclérose en plaques, AVC, SLA)
- Maladies rénales et dialyse
- Maladie respiratoires chroniques (p. ex. MPOC, fibrose pulmonaire)
- Malnutrition ou dénutrition
- Nutrition entérale ou parentérale
- Nutrition gériatrique (p. ex. sarcopénie, perte de poids involontaire, démence)
- Alimentation à différentes étapes de vie: périnatalité (grossesse, allaitement), pédiatrie, adolescence, andropause/ménopause
- Nutrition sportive
- Ostéoporose/Ostéopénie
- Prévention des maladies chroniques et saine alimentation
- Soins palliatifs et de fin de vie
- Troubles de la digestion (p. ex. syndrome de l'intestin irritable, reflux, constipation ou diarrhée chronique)
- Troubles endocriniens et hormonaux (p. ex. hypothyroïdie, SOPK)
- Troubles de la conduite alimentaire (p. ex. anorexie, boulimie, bigorexie)
- Troubles métaboliques héréditaires
- Végétarisme/végétalisme et autres régimes particuliers

... et bien plus encore !

Combien coûtent les services des diététistes-nutritionnistes ?



Dans le réseau public (hôpitaux, CLSC, etc.), leurs services sont offerts gratuitement par l'État.

En consultation privée, les diététistes-nutritionnistes fixent leurs honoraires, qui doivent être justes et adaptés aux services offerts. Le coût peut varier selon plusieurs facteurs : le niveau d'expérience, le temps consacré, la complexité et le niveau de compétence ou de célérité requis.

Les montants facturés sont toujours transparents et justifiés. Vous connaîtrez à l'avance le coût approximatif et les modalités de paiement, et recevrez toutes les explications nécessaires pour comprendre votre facture.

Pour en savoir plus, consultez la section sur les honoraires du [Code de déontologie des diététistes](#).

Soins et services en nutrition couverts par les régimes d'assurance publics

Régime public administré par la RAMQ

Au Québec, les consultations avec une ou un diététiste-nutritionniste sont gratuites dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Vous pouvez y avoir accès dans différents milieux, comme les hôpitaux, CLSC, centres de réadaptation, CHSLD ou maisons des aînés, selon les ressources disponibles et les priorités de soins.

Pour consulter, une référence de votre équipe de santé est requise. L'ensemble des membres de l'équipe professionnelle de santé peut rédiger une demande de consultation en nutrition, mais seules les références des médecins, des infirmières praticiennes spécialisées ou infirmiers praticiens spécialisés (IPS) ou, dans certains cas, des sage-femmes permettent d'accéder à l'ensemble des services offerts par la ou le diététiste-nutritionniste ([activités autorisées](#)).

Soins et services en nutrition :

- Évaluation de l'état nutritionnel
- Détermination du plan de traitement nutritionnel adapté et suivi

Activités autorisées sous certaines conditions :

- Prescription d'analyse de laboratoire et suivi
- Prescription de :
 - Macronutriments (glucides dont les fibres, protéines, lipides et hydratation)
 - Micronutriments (vitamines et minéraux)
 - Formules nutritives
 - Enzymes pancréatiques (pour rétablir l'intégralité du tube d'alimentation)
 - Matériel d'alimentation entérale et de mesure de la glycémie
- Ajustement de l'insuline et d'autres médicaments pour le diabète
- Administration de certaines substances par voie orale ou entérale
- Retrait d'un tube d'alimentation





Régimes publics d'assurance médicaments

Pour connaître les médicaments et fournitures médicales remboursés par les régimes publics d'assurance médicaments, consultez la liste des médicaments de votre programme :



Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Consultez la [Liste des médicaments](#)



Programme des Services de santé non assurés (SSNA) de Services aux Autochtones Canada (SAC)

Consultez la [Liste des médicaments](#)

Soins et services en nutrition couverts par les régimes d'assurance privés

Bien que les consultations privées avec une ou un diététiste-nutritionniste ne soient pas couvertes par la RAMQ, plusieurs régimes d'assurances privées remboursent en tout ou en partie ces frais.

- La couverture varie selon les contrats: nombre de séances, pourcentage de remboursement, montant annuel maximal
- La plupart couvrent également, en tout ou en partie, les suppléments ou fournitures prescrits par les diététistes-nutritionnistes
- Consultez votre livret d'assurance ou adressez-vous à votre employeur ou à votre assureur pour comprendre ce qui est couvert par votre régime d'assurance privé



Soins et services en nutrition non couverts

Au Québec, les soins et services des diététistes-nutritionnistes sont également admissibles aux crédits d'impôt pour frais médicaux. Pour connaître les conditions d'admissibilités, consultez le site Web de [Revenu Québec](https://www.revenuquebec.ca/).

Améliorez la couverture de votre régime d'assurance privé

Dans un contexte où l'accès à la saine alimentation ou aux services de santé est souvent difficile et où la prévalence des maladies chroniques et les coûts des soins de santé ne cessent d'augmenter, investir dans la nutrition est une solution gagnante à tous les niveaux.

Pour le public

Avoir accès aux soins et services des diététistes-nutritionnistes, c'est se donner les moyens de rester en santé plus longtemps. Une meilleure couverture permet de prévenir et de gérer efficacement des maladies chroniques courantes, comme le diabète, l'hypertension ou les troubles digestifs, sans obstacle financier.

Ces soins sont sécuritaires, encadrés par une profession réglementée et basés sur des données probantes.

Pour les employeurs

Intégrer la couverture des soins et services offerts par les diététistes-nutritionnistes du Québec dans le régime collectif permet :

- D'offrir au personnel un accès à des soins professionnels reconnus et encadrés
- De contribuer à la prévention et à une meilleure gestion de la santé
- De réduire l'absentéisme et d'améliorer la productivité
- De valoriser l'organisation en soutenant la santé et le bien-être

Pour les compagnies d'assurances

Couvrir les soins et services offerts par les diététistes-nutritionnistes du Québec permet :

- De favoriser la prévention et la gestion efficace des maladies
- De réduire les coûts liés aux réclamations d'assurance
- D'offrir à la clientèle un service sûr, encadré et scientifiquement validé

Comment agir ?

1. Vérifiez votre couverture actuelle

- Consultez votre livret d'assurance ou communiquez avec votre assureur ou votre employeur

2. Demandez des améliorations

- Parlez-en à votre employeur pour faire évoluer le régime collectif
- Écrivez à votre assureur pour demander l'inclusion ou l'amélioration de la couverture

3. Soulignez la valeur des soins et services offerts par les diététistes-nutritionnistes au Québec

- Les soins sont :
 - sécuritaires et efficaces
 - réglementés et encadrés par un ordre professionnel
- Au Québec, la loi permet la prescription ou l'ajustement de certains traitements, médicaments et fournitures médicales

Pour faciliter vos démarches, vous trouverez ci-après un modèle de lettre à utiliser.

Modèle de lettre à l'intention de votre employeur ou assureur

Objet : Demande d'ajout ou d'amélioration de la couverture des soins et services offerts par les diététistes-nutritionnistes.

Bonjour,

Je souhaite souligner l'importance d'avoir accès à des soins nutritionnels professionnels offerts par des diététistes-nutritionnistes. Ces professionnelles et professionnels de la santé jouent un rôle essentiel dans la prévention, la gestion et le traitement de conditions médicales, telles que le diabète, l'hypertension, les maladies cardiovasculaires, les troubles digestifs, les carences nutritionnelles et les troubles de l'alimentation.

Au Québec, la profession de diététiste-nutritionniste est encadrée par la loi et supervisée par l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec (ODNQ).

Sous certaines conditions, plusieurs peuvent prescrire :

- des analyses de laboratoire
- des formules nutritives, macronutriments, micronutriments et enzymes pancréatiques
- des ajustements de l'insuline et des antidiabétiques
- des fournitures de nutrition entérale ou de mesure de la glycémie

Ces actes sont reconnus, autorisés par règlement et couverts par les régimes publics d'assurances, dont le régime d'assurance médicaments de la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ) ou le programme de Services de santé non assurés (SSNA) de Services aux Autochtones Canada (SAC).

Je vous invite donc à inclure ces soins et services dans vos régimes d'assurances privés et à autoriser le remboursement de leurs prescriptions. Ils contribuent directement à ma santé et à celle de l'ensemble de vos assurées et assurés.

Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez recevoir mes salutations distinguées.

Prénom et nom

Numéro de police
d'assurance

Coordonnées

En tout temps, les assureurs peuvent vérifier le droit d'exercice d'une ou d'un diététiste-nutritionniste.



Ordre des diététistes
nutritionnistes
du Québec

NOTRE SAVOIR, VOTRE SANTÉ

ODNQ.ORG